

Lamorlaye Autrement

Lucienne Jean
62 sixième avenue - 60260 Lamorlaye
03 44 21 31 26 & 06 22 05 42 36 - luciennejean@hotmail.com

Hervé Moula
34bis avenue de Gouvieux - 60260 Lamorlaye
03 44 21 50 92 – mth.moula@orange.fr

Le 10 octobre 2012

Monsieur le Maire
de Lamorlaye

Objet :
REMARQUES DE LA LISTE DE GAUCHE LAMORLAYE AUTREMENT SUR LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) PRESENTE EN CONSEIL MUNICIPAL LE 10 OCTOBRE 2012

Monsieur le Maire,

Voici notre contribution au débat sur le PADD que nous présenterons au cours de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2012. Nous vous demandons de l'annexer au prochain compte-rendu et surtout nous espérons que le débat permettra de faire évoluer le texte proposé.

- 1) Nous regrettons que le travail préparatoire sur ce PADD ait été conduit par la seule majorité
- 2) Nous demandons à être associés en tant que liste au futur travail sur le PLU : à moins qu'il soit déjà fait lui aussi !
- 3) Nous proposons 4 modifications au texte proposé :
 - a. Prévoir explicitement la création de logements sociaux (pages 9 et 10) ; ces logements devraient être construits de façon diffuse sur l'ensemble du tissu urbain. Il y a, nous le savons, tous un grand déficit de logements accessibles et les demandes en attente sont celles de personnes habitant ou travaillant déjà dans un environnement proche de Lamorlaye ou déjà à Lamorlaye mais avec des loyers qui les mettent en difficulté. Nous l'avons encore constaté à la dernière réunion du CCAS.
 - b. Prévoir une protection (les moyens seront à trouver dans le PLU) pour empêcher le déboisement excessif dans le Lys.
 - c. Autoriser des activités non gênantes dans le Lys (pages 9 et 11): travail à distance avec internet, activités libérales, sièges de sociétés (aujourd'hui ce cas est limité à 5 ans). Il faut prévoir deux conditions : stationnement à l'intérieur des propriétés sans déboisement supplémentaire et pas de nécessité d'extension des constructions. Ces activités doivent bien sûr être sans nuisances pour les voisins et l'environnement.
 - d. La circulation en centre-ville doit être réorganisée pour favoriser le piéton avec une zone 30 ou 20 (page 14).
- 4) Nous sommes d'accord avec les orientations présentées concernant la protection de notre environnement bâti et naturel mais nous aimerions ajouter des précisions :
 - a. Pour la préservation du patrimoine bâti cela concerne toute la commune : centre-ville mais aussi zone hippique, Vieux Lys.
 - b. Pour le lien entre centre-ville et RD 1016 (page 13) : préciser qu'il faudra ouvrir la RD 1016 vers la rue du général Leclerc et la rendre plus « urbaine » en réduisant la vitesse autorisée et en créant des contre-allées et des pistes cyclables.
 - c. Pour les transports à renforcer entre Lamorlaye et les gares voisines (page 14): c'est bien sûr indispensable ; mais il faut aussi créer de nouveaux points d'arrêt pour les bus et créer aussi du transport à la demande.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe de gauche Lamorlaye Autrement
Lucienne Jean